

Le 6 novembre 2019

Commission des alcools et des jeux de l'Ontario
90, avenue Sheppard Est
Bureau 200-300
Toronto (Ontario)
M2N 0A4

Objet : Objection à la demande, dossier numéro 734844

Bonjour,

À titre de conseiller du quartier 9 – Knoxdale-Merivale de la Ville d'Ottawa, je vous écris pour vous faire part de mon objection à l'avis public concernant la demande d'autorisation d'un magasin de vente au détail de cannabis au 1642, chemin Merivale, unité A01014A. Si l'on autorise l'établissement d'un tel magasin de vente au détail à l'endroit proposé, cela pourrait nuire à notre capacité de protéger les jeunes d'Ottawa et de restreindre leur accès au cannabis. Ce commerce serait situé dans un grand complexe commercial à moins de 150 mètres des limites d'une école secondaire publique.

En 2018, un peu plus du tiers (34 %) des élèves d'Ottawa de la 7^e à la 12^e année estimaient qu'il leur serait facile ou assez facile de se procurer du cannabisⁱ. Cette situation est préoccupante, car les données probantes sur le sujet indiquent que la consommation de cannabis avant l'âge de 25 ans, la consommation fréquente de cannabis, c'est-à-dire quotidienne ou presque quotidienne, et la consommation de produits à forte teneur en tétrahydrocannabinol (THC), la substance psychoactive du cannabis, peuvent avoir des effets nocifs sur la santéⁱⁱ. En outre, la consommation régulière de cannabis à un jeune âge peut augmenter la probabilité de souffrir de problèmes de santé mentale, dont la psychose et la schizophrénie, causer une dépendance et provoquer des changements dans la structure et les fonctions du cerveauⁱⁱ.

Le cannabis peut avoir des effets néfastes sur la santé, en particulier chez les jeunes. En tant que conseiller municipal du quartier 9, où se trouve le terrain de l'école secondaire publique située très près du lieu proposé, je demande à la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) de ne pas autoriser l'établissement d'un magasin de vente au détail de cannabis au 1642, chemin Merivale, unité A01014A.

Si toutefois la CAJO devait autoriser l'établissement du magasin de vente au détail proposé, il lui est alors recommandé de mettre en œuvre des mesures préventives supplémentaires pour atténuer les risques, comme une réglementation plus sévère qui interdit aux jeunes d'entrer dans l'établissement et de flâner aux alentours pour demander à un adulte de leur procurer du cannabis.

Si vous avez des questions ou désirez discuter de ma recommandation, n'hésitez pas à communiquer directement avec moi, à l'adresse Keith.Egli@ottawa.ca.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Keith Egli'.

Keith Egli
Conseiller municipal, Ville d'Ottawa
Président, Conseil de santé de la circonscription sanitaire de la Ville d'Ottawa

c.c. D^{re} Vera Etches, médecin-chef en santé publique, Ville d'Ottawa

ⁱ Santé publique Ottawa. *Surveillance des facteurs de risque en Ontario, Sondage sur la consommation de drogues et la santé des élèves de l'Ontario 2017*, Centre de toxicomanie et de santé mentale. *Enquête auprès des résidents d'Ottawa sur les risques pour la santé associés au cannabis*, Les Associés de recherche EKOS inc., 4 janvier 2018.

ⁱⁱ Fischer B., C. Russell, P. Sabioni, W. van den Brink, B. Le Foll, W. Hall, J. Rehm et R. Room. « Lower-Risk Cannabis Use Guidelines: A Comprehensive Update of Evidence and Recommendations », *American Journal of Public Health*, 2017, vol. 107, n^{os} e1 à e12. DOI :10.2105/AJPH.2017.303818.